

RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle



"DEMONTEUR AUTOMOBILE"

Inscription RNCP :

Mode d'accès :

Formation continue salariés, contrat de professionnalisation,
demandeurs d'emploi, POEC et hors POEC et VAE

SOMMAIRE RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle



Démonteur Automobile

→	Préambule.....	1
→	Organisation des référentiels.....	3
→	Informations sur le référentiel CQP.....	5

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

→	Extrait de la fiche de qualification RNQSA.....	9
→	Interface activités / unités de compétences / blocs de compétences.....	11

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

→	Conditions de certification pour les salariés en formation continue.....	15
→	Conditions de certification pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.....	15
→	Conditions de certification pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC).....	25
→	Conditions de certification pour les candidats en VAE.....	29

REFERENTIEL DE FORMATION

→	Cadre de la formation.....	33
→	Parcours de la formation.....	35

ANNEXES

→	Fiche de qualification du RNQSA.....	39
→	Règles générales d'accès à la certification.....	41

PREAMBULE

1. Le Certificat de Qualification Professionnelle¹

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Chaque CQP est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif CQP².

2. L'accès au CQP

Les CQP sont accessibles après un parcours de formation, pour des salariés comme des demandeurs d'emploi, par la voie du contrat de professionnalisation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour l'accès au CQP par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Selon les dispositions de l'accord paritaire national du 20 janvier 2004, complété par l'avenant du 28 avril 2011 et l'avenant 71 du 3 juillet 2014 relatif aux certificats de qualification professionnelle, le dispositif des CQP s'adresse aux personnes suivantes :

- jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance de durée suffisante ;
- salariés de la branche, dans le cadre du congé individuel de formation ;
- salariés de la branche, dans le cadre de l'engagement pris par l'entreprise tel que prévu au 1er alinéa de l'article 3-02 b) ou 3B-02 b) de la convention collective ;
- salariés de la branche, dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue à l'initiative de l'entreprise ou à l'initiative individuelle du salarié, autres que celles visées au tiret précédent ;
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion ;
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile, et notamment publics visés au 3° de l'article L 6325-1 du code du travail.

3. Les organismes préparant au CQP

Les organismes préparant aux CQP font l'objet d'une habilitation délivrée par l'ANFA. Le cahier des charges d'habilitation, disponible sur le site de l'ANFA ou auprès de ses services, en définit les modalités.

¹ Accord paritaire national du 20 janvier 2004 complété par les avenants du 28 avril 2011 et du 3 juillet 2014.

² Accord paritaire national du 26 janvier 2011 relatif aux activités et aux missions de l'ANFA.

4. Les enjeux de la rénovation des CQP

Suite à la réforme de la formation professionnelle de 2014, et des accords de branche du 3 juillet 2014, les référentiels des CQP de la branche des services de l'automobile ont fait l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux étaient :

- de favoriser l'accessibilité des CQP en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes (14h, 21h ou 28h), et avec le nombre d'heures acquises chaque année au titre du compte personnel de formation (soit 24h),
- de développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

— [ORGANISATION DES REFERENTIELS

Le CQP est composé de trois référentiels :

→ **Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :**

Il décrit les activités, blocs de compétences et unités de compétences. Il est constitué en miroir de la fiche de qualification visée et se décline comme suit :

- le descriptif de l'activité telle que décrite dans la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)
- une interface avec :
 - l'intitulé de la qualification (dénomination de la qualification visée),
 - les unités de compétences associées aux activités. Elles représentent la compétence visée par l'activité et correspondent chacune à la plus petite unité pouvant faire l'objet d'une reconnaissance certificative,
 - les unités de compétences sont regroupées de façon cohérente et homogène dans des blocs de compétences.

→ **Un référentiel de certification :**

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, figure en annexe de ce référentiel.

Pour compléter ce document, ce référentiel contient un référentiel de certification qui décrit les cas spécifiques de certification de ce CQP pour chacune des voies d'accès.

Pour la formation continue : Il précise les savoirs associés exigés pour l'obtention de chaque unité de compétences constitutive des blocs et donc du CQP. Ces deux éléments sont réunis sous le terme de savoirs associés.

Il indique aussi, le cas échéant, les situations particulières qui dérogent aux règles générales d'accès à la certification.

Pour les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives, l'évaluation se fera par bloc de compétences, sur la base des savoirs associés.

Pour les contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi (hors POEC), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation et décrit les modalités d'évaluation (questionnaire, mise en situation, étude de cas...)

Pour la validation des acquis de l'expérience, il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation

→ **Un référentiel de formation :**

Conformément aux accords paritaires, il précise pour les contrats de professionnalisation la durée de la formation et ses caractéristiques.

Les objectifs et contenus de formation préconisés ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

— [INFORMATIONS SUR LE REFERENTIEL CQP

Le référentiel du CQP "Démonteur Automobile" a été **validé par la CPN de Janvier 2016**. Il remplace la précédente version du référentiel datant de Juin 2014.

Les **principales modifications** portent sur les éléments suivants :

- Une identification des compétences sous la forme de blocs et unités
- La prise en compte des évolutions métier
- Les modalités d'évaluation pour les candidats salariés en formation continue ou demandeurs d'emploi dans le cadre de POEC :
 - o Les compétences sont évaluées par un outil d'évaluation mis à disposition de l'organisme évaluateur habilité par l'ANFA
- Les épreuves d'évaluation pour les candidats en contrat de professionnalisation

Il est **applicable** par tous les organismes de formation habilités par les services de l'ANFA à partir de Janvier 2016.

Ce référentiel prévoit **l'accès du CQP « Démonteur Automobile »** par :

- La formation continue pour les salariés
- La formation pour les demandeurs d'emploi

- La formation dans le cadre du contrat de professionnalisation

- La validation des acquis de l'expérience

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Démonteur Automobile"



DÉMONTEUR AUTOMOBILE

(Extrait de la fiche de qualification H.3.1 – RNQSA 2015)

→ **Intitulé de la qualification :**

Démonteur Automobile

→ **Objet de la qualification :**

Le démonteur automobile réalise le démontage du véhicule dans le respect des directives reçues.

→ **Contenu de la qualification :**

A – Activités techniques :

- dépollution / stockage des produits polluants intégrant éventuellement les fluides frigorigènes ***conformément à la réglementation en vigueur au sein de l'activité,***
- démontage et marquage des pièces,
- contrôle visuel / nettoyage et étiquetage des pièces.

B – Organisation et gestion de l'intervention :

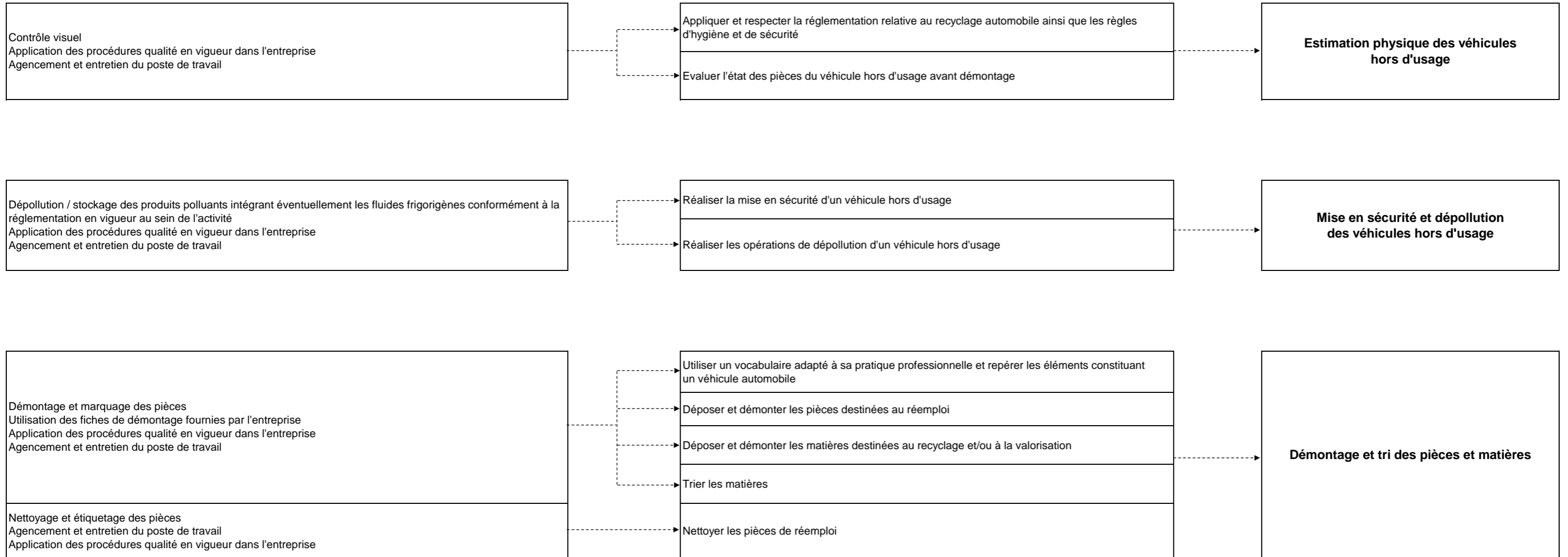
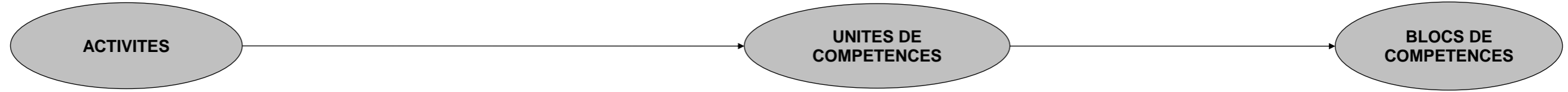
B.1 – Organisation de l'intervention :

- utilisation des fiches de démontage fournies par l'entreprise,
- agencement et entretien du poste de travail,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 – Gestion de l'intervention :

- mise en ordre des parcs d'attente (selon directives reçues).

CQP DÉMONTEUR AUTOMOBILE



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Démonteur Automobile"



CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les salariés en formation continue

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des unités de compétences pour les salariés en formation continue.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, pour chacune des unités de compétences constitutives du CQP, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée par l'unité et servant de cadre à l'évaluation.

S'agissant de l'entretien de narration d'activité devant le jury, pour le CQP « Démonteur Automobile », il sera d'une durée de 30 minutes maximum et portera sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Réaliser les opérations techniques de dépollution, de démontage, de tri des pièces et matières dans le respect de la réglementation en vigueur
- Evaluer l'état physique du véhicule hors d'usage et en tirer les conséquences

Des grilles d'appréciation construites par l'ANFA seront mises à la disposition du jury.

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des blocs de compétences pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée et servant de cadre à l'évaluation.

L'entretien de narration d'activité devant le jury se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue, cependant la durée est fixée à 30 minutes maximum.

SAVOIRS ASSOCIES AUX UNITES DE COMPETENCES

BLOC DE COMPETENCES : ESTIMATION PHYSIQUE DES VEHICULES HORS D'USAGE

Unité de compétences : Appliquer et respecter la réglementation relative au recyclage automobile ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité

Connaissances	Savoir faire
Connaître le cadre réglementaire des centres de recyclage automobile agréés (agrément, obligations, règles de circulation, zones....)	Savoir lire et comprendre les documents afférents au recyclage automobile
Connaître les risques professionnels spécifiques aux centres de recyclage automobile agréés (risques chimiques, équipements de découpes ...) et les moyens de protection	Savoir identifier et utiliser ses EPI (Equipement de Protection Individuelle)
Connaître les fondamentaux de la santé et de la sécurité au travail	Savoir appliquer l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité
Connaître les risques environnementaux et les mesures de prévention au regard de l'arrêté ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)	Savoir identifier les risques et dangers et faire remonter l'information à son supérieur
	Savoir appliquer la réglementation en vigueur dans les centres de recyclage automobile agréés
	Savoir appliquer les obligations et les interdictions liées à l'arrêté ICPE et l'arrêté d'agrément VHU
	Savoir remplir un permis de feu en cas de découpe exceptionnelle par point chaud

Unité de compétences : Evaluer l'état des pièces du véhicule hors d'usage avant démontage

Connaissances	Savoir faire
Connaître les critères d'évaluation (visuels et fonctionnels) de l'état des pièces	Savoir identifier et reconnaître les pièces à évaluer en vue du démontage conformément à la demande du hiérarchique, de l'activité commerciale, de l'export etc...
Connaître les spécificités des interventions sur véhicules électriques, GPL, GNV, hybrides ...	Savoir reporter à l'écrit une consigne orale (soit à l'aide d'une check list, d'une fiche, soit via des codes couleurs, soit sur la carrosserie, soit sur la fiche de suivi...)
Connaître l'ensemble des méthodes de formalisation et documents associées (fiche d'évaluation papier et informatique)	Savoir respecter, le cas échéant, le cahier des charges du contrôle qualité de la pièce
Connaître les méthodes de contrôle de l'état (physique / visuelle) des pièces	Savoir localiser le défaut par un marquage (sur la pièce, sur une fiche d'évaluation)
	Savoir détecter la présence des défauts de l'ensemble des pièces du véhicule (rayures, chocs, casse, odeur ...)
	Savoir réaliser un contrôle fonctionnel des pièces faisant l'objet d'une demande commerciale
	Savoir rendre compte de l'état de la pièce (nature du défaut, localisation du défaut, fonctionnement, diagnostic complémentaire...) de façon formalisée (manuellement, avec l'outil informatique...)
	Savoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité

BLOC DE COMPETENCES : MISE EN SECURITE ET DEPOLLUTION DES VEHICULES HORS D'USAGE

Unité de compétences : Réaliser la mise en sécurité d'un véhicule hors d'usage	
Connaissances	Savoir faire
Connaître les moyens de prévention et de précaution d'intervention ainsi que les risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité	Savoir rechercher l'emplacement du calculateur de gestion (calculateur airbag) ou de connexion des systèmes pyrotechniques
Connaître les systèmes pyrotechniques	Savoir identifier si les systèmes pyrotechniques sont à déclenchement mécanique ou électrique
Connaître les outils et moyens de déclenchement ou retrait des systèmes pyrotechniques (airbags, prétentionneurs etc.)	Savoir déclencher les systèmes pyrotechniques avec la méthode adaptée en fonction de l'état du circuit et/ou du véhicule, et de la nature du système (mécanique ou électrique)
Connaître les différentes natures de risques	Savoir contrôler le déclenchement de tous les systèmes avant toute autre opération
Connaître les spécificités des systèmes GPL et GNV	Savoir retirer les éléments à déclenchement pyrotechnique sans les endommager et les déclencher selon la réglementation en vigueur
Connaître les spécificités des véhicules électriques et hybrides	Savoir identifier et gérer les différentes natures de risques propres au VHU (chimique, biologique, toxique, mécanique, etc.)
Connaître les nouvelles technologies présentant des risques	Savoir identifier si le véhicule est non thermique (GPL, GNV, hybride, électrique, hydrogène etc...) et demander l'intervention de la personne habilitée
	Savoir identifier les équipements non conventionnels sur les véhicules (condensateurs présents sur certains véhicules stop and start, circuit AD Blue, etc.)
	Savoir préparer et entretenir son poste de travail (zone de travail, outillage et équipements)
	Savoir gérer son temps et ses priorités

Unité de compétences : Réaliser les opérations de dépollution d'un véhicule hors d'usage

Connaissances	Savoir faire
Connaître les moyens de prévention et de précautions d'intervention ainsi que les risques d'hygiène et de sécurité	Savoir localiser et extraire les déchets dangereux sous forme solide (batterie, pile, ampoules et composant contenant du mercure, pots catalytiques, super-condensateur...)
Connaître les déchets dangereux et non dangereux issus d'un VHU	Localiser et extraire les déchets dangereux sous forme de fluide (liquides, gaz, fluides frigorigènes, carburants, etc.) conformément à la réglementation en vigueur
Connaître les techniques et outils de dépose et d'extraction des déchets	Savoir utiliser IDIS pour connaître les fluides présents ou tout autre support mis à disposition
Connaître les règles de stockage des déchets polluants et les filières d'élimination	Savoir localiser les points d'extraction les plus adaptés aux opérations de dépollution
Connaître les spécificités des interventions sur véhicules électriques, GPL, GNV, hybrides ...	Adopter la méthode adaptée au type de déchet et au véhicule (la dépose, la découpe, la vidange par gravité, l'aspiration, le perçage, etc.)
Connaître les spécificités des interventions sur éléments contenant des substances dangereuses (PCT, PCB, mercure, plomb etc...)	Appliquer l'ordre de réalisation des opérations de dépollution en : <ul style="list-style-type: none"> - Limitant les déplacements - Exploitant les temps masqués des machines - Optimisant le temps de dépollution
Connaître les moyens de lutte contre la pollution accidentelle	Sélectionner les outils adaptés selon l'opération de dépollution réalisée
Connaître la réglementation, les incidences sur l'environnement des fluides frigorigènes et la réglementation correspondante en matière d'environnement, les principes de fonctionnement du système de climatisation, les modalités de récupération des fluides frigorigènes et de règles de stockage	Savoir sélectionner le conditionnement adapté et contrôler son étanchéité
	Contrôler le niveau des bouteilles, réservoirs ou tout autre contenant avant et pendant l'opération de dépollution
	Faire la différence entre un moyen de stockage et un moyen de transfert des fluides
	Savoir préparer et entretenir son poste de travail (zone de travail, outillage et équipements)
	Savoir gérer son temps et ses priorités
	Savoir identifier et utiliser ses EPI (chaussures, tenues en coton, gants de dépollution, etc.)
	Savoir récupérer les fluides frigorigènes et les stocker selon la réglementation en vigueur
	Savoir utiliser les équipements/outils adaptés aux opérations de dépollution
	Savoir mettre en place et respecter les moyens de prévention liés aux opérations de dépollution
	Savoir réagir en cas de pollution accidentelle

BLOC DE COMPETENCES : DEMONTAGE ET TRI DES PIECES ET MATIERES

Unité de compétences : Utiliser un vocabulaire adapté à sa pratique professionnelle et repérer les éléments constituant un véhicule automobile

Connaissances	Savoir faire
Connaître le vocabulaire et la terminologie automobile	Savoir adopter une terminologie usuelle automobile
Connaître les différentes pièces existantes	Savoir identifier les véhicules (marques, modèles, version, origine...)
Connaître le fonctionnement d'un véhicule (système d'alimentation, système de sécurité, système de freinage, de transmission, moteurs, etc.)	Savoir appréhender la structure et les éléments techniques d'un véhicule
Connaître l'environnement automobile	Savoir appréhender le secteur automobile et le secteur du démontage recyclage automobile
Connaître les modes d'assemblage des éléments amovibles et inamovibles	Savoir identifier les matières et modes d'assemblage qui composent les éléments techniques
Connaître les différentes matières qui composent la pièce	

Unité de compétences : Déposer et démonter les pièces destinées au réemploi

Connaissances	Savoir faire
Connaître les techniques et outils de dépose et démontage des pièces destinées au réemploi	Savoir décider si une pièce doit être déposée ou démontée (pièces amovibles)
Connaître les moyens de prévention, précautions d'intervention ainsi que les risques d'hygiène et de sécurité	Savoir démonter et retirer les pièces sans les endommager et/ou endommager le véhicule
Connaître la documentation technique liée au démontage	Savoir déposer une pièce par découpe (pièces inamovibles)
Connaître les critères de qualité définis par l'entreprise	Savoir appliquer l'ordre de réalisation des opérations de dépose et démontage des pièces du véhicule
Connaître les méthodes de traçabilité mises en place	Savoir utiliser les outils et moyens de manutention adaptés au type de pièces
Connaître les méthodes de conditionnements adaptés aux pièces de réemploi	Savoir utiliser et appliquer une documentation (des schémas techniques et/ou une fiche de demande commerciale) permettant d'identifier : l'ordre des actions à réaliser, la localisation des fixations, le choix des outils, les critères qualité et la configuration de démontage des pièces, etc.
Connaître les méthodes de stockage des pièces (dont les graisses)	Savoir respecter les consignes relatives au poste de travail
	Savoir identifier et utiliser ses EPI (chaussures, tenues en coton, gants de démontage, lunettes de protection et protections auditives, etc.)
	Savoir contrôler la qualité apparente de la pièce (rayure, déformation, casse, etc.) et la qualité fonctionnelle de celle-ci (jeu, bruit, etc.) et mettre de côté les pièces présentant un défaut de qualité (recyclage et/ou valorisation)
	Savoir réaliser une opération de traçabilité informatique : <ul style="list-style-type: none"> - Editer l'identifiant de la pièce (un code à barres, ...) - Coller l'identifiant directement sur la pièce ; - Coller l'identifiant sur une étiquette intermédiaire ; - etc...
	Savoir réaliser une opération de traçabilité manuelle : <ul style="list-style-type: none"> - Reporter le numéro de livre de police du VHU directement sur la pièce ; - Reporter le numéro de livre de police du VHU sur une étiquette intermédiaire ; - etc...
	Savoir sélectionner, vérifier et préparer le conditionnement en fonction des pièces stockées et de leur destination
	Savoir préparer et entretenir son poste de travail (zone de travail, outillage et équipements)
	Savoir gérer son temps et ses priorités
	Savoir identifier les différents risques et appliquer la réglementation en fonction de ces derniers (stockage dans des bacs de rétention, stockage à l'abri des intempéries, etc.)

Unité de compétences : Déposer et démonter les matières destinées au recyclage et/ou à la valorisation

Connaissances	Savoir faire
Connaitre les techniques de dépose et démontage	Savoir adapter la méthode à l'environnement du poste de travail (risque de prise en feu, risque de projection, risque de coincement, etc.)
Connaitre les méthodes de reconnaissance des matières	Savoir décider si une matière doit être déposée ou démontée (pièces amovibles)
Connaitre les conditionnements adaptés aux matières	Savoir démonter et retirer les matières sans les endommager et/ou endommager le véhicule
Connaitre les outils de dépose des matières	Savoir démonter les composants pouvant polluer la filière de recyclage et/ou valorisation
Connaitre les techniques de réduction de volume	Savoir déposer une pièce par découpe (pièces inamovibles)
Connaitre les critères de qualité de la filière	Savoir appliquer l'ordre de réalisation des opérations de dépose et démontage des matières du véhicule
	Savoir respecter les consignes du poste de travail
	Savoir utiliser les outils et moyens de manutention adaptés au type de pièces et matières
	Savoir rechercher le marquage des matières
	Savoir prédéfinir le type de matière (critères visuels, critères de rigidité/souplesse de la matière, critère de sonorité, critère d'affectation des matières dans le véhicule, etc...)
	Savoir utiliser une documentation technique (cahier des charges de la filière)
	Savoir sélectionner et préparer le conditionnement en fonction des matières stockées et de leur destination
	Savoir préparer et entretenir son poste de travail (zone de travail, outillage et équipements)
	Savoir gérer son temps et ses priorités
	Savoir identifier et utiliser ses EPI (chaussures, tenues en coton, gants, etc...)

Unité de compétences : Trier les matières

Connaissances	Savoir faire
Connaître la composition « matière » des véhicules	Savoir rechercher le marquage normalisé des matières sur les pièces (norme ISO 1043 pour les matières plastiques par exemple)
Connaître les méthodes de reconnaissance des matières	Savoir prédéfinir le type de matière en fonction de critères physiques (le visuel, la rigidité/souplesse, la sonorité, l'affectation dans le véhicule pour résister à la chaleur, un effort...)
Connaître les principaux procédés de recyclage et valorisation	Savoir utiliser une documentation technique (cahier des charges de la filière de recyclage/valorisation par ex.)
Connaître les critères de qualité de la filière et les conséquences d'un tri mal effectué des polluants	Savoir identifier les polluants d'une filière et les retirer
Connaître les moyens de prévention et de précaution d'intervention ainsi que les risques d'hygiène et de sécurité	Savoir sélectionner, vérifier et préparer le conditionnement en fonction des matières stockées et de leur destination
Connaître les techniques d'optimisation de volume des différentes matières	

Unité de compétences : Nettoyer les pièces de réemploi

Connaissances	Savoir faire
Connaître les moyens de nettoyage	Savoir utiliser le moyen de nettoyage adapté à la pièce : un nettoyeur haute pression, nettoyeur vapeur, une fontaine de nettoyage, machine de nettoyage (type machine lessivielle), méthode de nettoyage manuel, etc...
Connaître les moyens de prévention et de précaution d'intervention ainsi que les risques d'hygiène et de sécurité	Savoir choisir les produits de nettoyage adaptés au type de pièce
Connaître les méthodes de nettoyage adaptées aux différents types de pièces	Savoir choisir la méthode adaptée à la pièce à nettoyer, protéger la pièce (risque de corrosion) et sélectionner les moyens de protection des pièces adaptés (chocs, rayures, corrosion, poussières ...)
Connaître les critères de qualité du nettoyage	Savoir identifier et utiliser ses EPI spécifiques aux opérations de nettoyage
Connaître les pièces qui nécessitent d'être nettoyées	Savoir identifier les pièces qui doivent faire l'objet d'un nettoyage
Connaître les techniques de conditionnement des pièces nettoyées	Sélectionner et préparer le conditionnement en fonction des pièces stockées et de leur destination

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC)

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) prévoient que chaque référentiel décrive les modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences du CQP visé.

On trouvera donc ci-dessous le descriptif des conditions d'évaluation de chacun des blocs de compétences.

S'agissant de l'entretien devant le jury, celui-ci se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue (cf. page 15).

Pour sa délibération le jury disposera également d'une grille d'appréciation du parcours du candidat en entreprise, renseignée conjointement par le tuteur entreprise et le formateur, suivant la grille proposée par les services de l'ANFA.

Bloc de compétences : Estimation physique des véhicules hors d'usage			
Critères	Modalités évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du cadre réglementaire des centres de recyclage automobile agréé ▪ Identification et respect des règles d'hygiène et de sécurité propres à prévenir les risques professionnels pour l'individu ainsi que les risques écologiques pour l'environnement ▪ Capacité à évaluer avec exactitude et rapidité l'état des pièces d'un véhicule avant le démontage ▪ Capacité à mettre en route le véhicule ▪ Identification de l'ensemble des documents, permis et procédures préalables au démontage ▪ Qualité du remplissage de la documentation relative à l'estimation physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise en situation professionnelle portant sur l'évaluation de l'état physique d'un véhicule hors d'usage en fonction de la demande commerciale sur la base d'une grille fournie par les services de l'ANFA 	30 minutes maximum	Formateur de l'organisme de formation
	<ul style="list-style-type: none"> • Complétée d'un questionnaire portant sur le cadre réglementaire d'un centres de recyclage automobile agréé, les règles d'hygiène et de sécurité, les risques de pollution et écologiques, les documents/permis/procédures préalables au démontage <p><i>Selon le sujet modèle fourni par l'ANFA</i></p>	30 minutes maximum	Formateur de l'organisme de formation

Bloc de compétences : Mise en sécurité et dépollution des véhicules hors d'usage

Critères	Modalités évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche, déclenchement ou retrait des systèmes pyrotechniques dans le respect des règles de sécurité ▪ Identification des risques liés aux véhicules non thermiques et connaissance de la procédure adaptée ▪ Identification des équipements non conventionnels et connaissance de la procédure adaptée à un retrait dans le respect des règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise en situation professionnelle portant sur la réalisation de la mise en sécurité et de dépollution d'un véhicule hors d'usage (avec récupération et stockage des fluides frigorigènes) dans la réglementation en vigueur sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA 	1 heure 30 maximum	Formateur de l'organisme de formation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de la dépollution du véhicule avec emploi des outils, matériels, techniques et EPI adaptés ▪ Connaissance de la réglementation, et des incidences sur l'environnement et des principes de fonctionnement du système de climatisation ▪ Application des méthodes de récupération des fluides frigorigènes et des règles de stockage selon les procédures adaptées et la réglementation en vigueur ▪ Respect des règles d'hygiène et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Complétée d'un questionnaire sur les risques liés aux véhicules non thermiques et les procédures de retrait des équipements non conventionnels <p><i>Selon le sujet modèle fourni par l'ANFA</i></p>	30 minutes maximum	Formateur de l'organisme de formation

Bloc de compétences : Démontage et tri des pièces et matières

Critères	Modalités évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des pièces et des matières des différents véhicules et de leur composition ▪ Maîtrise des modes d'assemblage et de désassemblage des éléments amovibles et inamovibles dans le respect des normes de qualité et de sécurité ▪ Mise en œuvre de la technique de dépose ou de démontage la plus adaptée à la préservation de la pièce ou de la matière et à la minimisation des risques (individu et environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise en situation professionnelle portant sur la dépose ou le démontage de pièces destinées au réemploi et de matières puis tri et stockage dans les conditionnements adaptés sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA 	1 heure maximum	Formateur de l'organisme de formation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des méthodes de traçabilité informatique ou manuelle des pièces ▪ Identification des matières destinées au recyclage ou à la valorisation ▪ Identification des matières présentant un risque de pollution et mise en place de la procédure de prévention ou de retrait adaptée ▪ Capacité à conditionner les pièces destinées au stockage selon leur destination ▪ Connaissance et respect des méthodes de tri ▪ Nettoyage des pièces de réemploi en utilisant les techniques, outils et produits correspondant aux différents types de pièce et respectant leur préservation ▪ Respect des normes et règles de sécurité ▪ Recours à la documentation technique, si nécessaire, et utilisation du vocabulaire métier adapté 	<ul style="list-style-type: none"> • Complété par un questionnaire portant sur les matières destinées au recyclage ou à la valorisation, les techniques, outils, produits de nettoyage des pièces de réemploi, la traçabilité <p style="text-align: center;"><i>Selon le sujet modèle fourni par l'ANFA</i></p>	20 minutes	Formateur de l'organisme de formation

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en VAE

Afin d'obtenir le CQP « Démonteur Automobile » le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du CQP (cf. interface page 11).

Le candidat inscrit dans un parcours VAE renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP « Démonteur Automobile ».

Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum.

Le jury évaluera les candidats, pour chacun des blocs de compétences, selon les critères de validation définis ci-dessous. Une grille de validation et un guide du jury seront fournis par les services de l'ANFA. De plus, pour ce CQP, le candidat devra, lors de l'entretien devant le jury, présenter une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes.

Bloc de compétences : Estimation physique des véhicules hors d'usage

Critères d'évaluation

- Respect du cadre réglementaire des centres de recyclage automobile agréé
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité propres à prévenir les risques professionnels pour l'individu ainsi que les risques écologiques pour l'environnement
- Capacité à évaluer l'état des pièces d'un véhicule avant le démontage
- Capacité à mettre en route le véhicule hors d'usage
- Réalisation de l'ensemble des documents, permis et suivi des procédures préalablement au démontage

Bloc de compétences : Mise en sécurité et dépollution des véhicules hors d'usage

Critères d'évaluation

- Recherche, déclenchement et retrait des systèmes pyrotechniques dans le respect des règles de sécurité
- Identification des risques liés aux véhicules non thermique avec mise en œuvre de la procédure adaptée et recours à un intervenant habilité
- Identification des équipements non conventionnels avec mise en œuvre de la procédure adaptée à un retrait dans le respect des règles de sécurité
- Mise en œuvre de la dépollution du véhicule avec emploi des outils, matériels, techniques et EPI adaptés au type de déchet et de risque
- Connaissance de la réglementation, et des incidences sur l'environnement et des principes de fonctionnement du système de climatisation
- Application des méthodes de récupération des fluides frigorigènes et des règles de stockage selon les procédures adaptées et la réglementation en vigueur

Bloc de compétences : Démontage et tri des pièces et matières

Critères d'évaluation

- Connaissance des pièces et des éléments des différents systèmes des véhicules et de leur composition
- Maîtrise des modes d'assemblage et de désassemblage des éléments amovibles et inamovibles
- Mise en œuvre de la technique de dépose ou de démontage la plus adaptée à la préservation de la pièce ou de l'élément et à la minimisation des risques (individu et environnement)
- Connaissance d'une procédure de traçabilité informatique ou manuelle des pièces
- Identification des matières destinées au recyclage ou à la valorisation
- Identification des matières présentant un risque de pollution et mise en place de la procédure de prévention ou de retrait adaptée
- Capacité à conditionner les pièces destinées au stockage selon leur destination
- Respect du système de tri
- Nettoyage des pièces de réemploi en utilisant les techniques, outils et produits correspondant aux différents types de pièce et respectant leur préservation
- Recours à la documentation technique et utilisation du vocabulaire métier adapté
- Respect des normes et règles de sécurité

REFERENTIEL DE FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Démonteur Automobile"



CADRE DE LA FORMATION

Conformément aux accords paritaires, ce référentiel de formation est construit pour la préparation au CQP par la voie du contrat de professionnalisation. Il définit notamment les pré-requis conseillés et la durée de formation qui doit être inscrite au contrat.

Les objectifs et contenus de formation ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

S'agissant du cadre de la formation continue, les objectifs et contenus de formation seront déclinés par les organismes de formation à partir des compétences visées et des savoirs associés en lien avec les activités visées et en prenant en compte le niveau des candidats au début du parcours de formation.

→ **Caractéristiques de la formation en contrat de professionnalisation**

1 – Pré-requis conseillés

Tout candidat intéressé et motivé par le métier de « Démonteur Automobile » et ayant satisfait aux tests réalisés par l'organisme de formation

2 – Durée de la formation et des épreuves de certification

Durée minimale et maximale de la formation (hors épreuves de certification)	199 heures minimum 301 heures maximum
Durée des épreuves de certification par candidat	5 heures
Durée totale minimale et maximale de la formation (incluant les épreuves de certification)	204 heures minimum 306 heures maximum
Modalité de la formation	Alternance entre l'organisme de formation et l'entreprise dont les activités correspondent aux finalités du C.Q.P.

PARCOURS DE LA FORMATION

PARCOURS	VOLUME HORAIRE PRECONISE
Bloc de compétences : Estimation physique des véhicules hors d'usage	
<i>Appliquer et respecter la réglementation relative au recyclage automobile ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité</i>	91 heures
<i>Evaluer l'état des pièces du véhicule hors d'usage avant démontage</i>	
Bloc de compétences : Mise en sécurité et dépollution des véhicules hors d'usage	
<i>Réaliser la mise en sécurité d'un véhicule hors d'usage</i>	49 heures
<i>Réaliser les opérations de dépollution d'un véhicule hors d'usage</i>	
Bloc de compétences : Démontage et tri des pièces et matières	
<i>Utiliser un vocabulaire adapté à sa pratique professionnelle et repérer les éléments constituant un véhicule automobile</i>	119 heures
<i>Déposer et démonter les pièces destinées au réemploi</i>	
<i>Déposer et démonter les matières destinées au recyclage et/ou à la valorisation</i>	
<i>Trier les matières</i>	
<i>Nettoyer les pièces de réemploi</i>	
Préparation à l'entretien devant le jury	7 heures
Régulation pédagogique	35 heures
Temps d'épreuves par candidat	5 heures
DUREE TOTALE du parcours de formation (MAXIMUM)	306 heures

Les durées attribuées à chacun des blocs sont précisées à titre indicatif, elles pourront être adaptées par les organismes de formation en fonction des profils des candidats (certifications déjà acquises, expérience professionnelle ou personnelle...).

ANNEXES

FICHE DU REPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE *

DÉMONTEUR AUTOMOBILE

1/ Dénomination de la qualification :

Démonteur automobile

2/ Objet de la qualification :

Le démonteur automobile réalise le démontage du véhicule dans le respect des directives reçues.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- dépollution / stockage des produits polluants intégrant éventuellement les fluides frigorigènes **conformément à la réglementation en vigueur au sein de l'activité**,
- démontage et marquage des pièces,
- contrôle visuel / nettoyage et étiquetage des pièces.

B - Organisation et gestion de l'intervention :

B.1 - Organisation de l'intervention :

- utilisation des fiches de démontage fournies par l'entreprise,
- agencement et entretien du poste de travail,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'intervention :

- mise en ordre des parcs d'attente (selon directives reçues).

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- diagnostic des organes du véhicule,
- tri des pièces.

5/ Classement :

- échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile :
 - . **CAP maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ou B : véhicules de transport routier ou C : motocycles**,
 - . CQP démonteur automobile,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
 - . démonteur automobile spécialiste (fiche H.6.1)
 - . démonteur automobile confirmé (fiche H.9.1)
- Transversale
Voir Panorama*

Règles générales de certification

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF. Les actions éligibles au titre du CPF visent principalement des actions de formation certifiantes notamment le CQP.

Dans la branche des services de l'automobile, plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CQP de la branche. Pour favoriser l'utilisation du CPF et mobiliser son financement pour obtenir un CQP, le dispositif d'accès aux CQP est rénové. Dans cette perspective, les CQP sont constitués de blocs et d'unités de compétences (appelés BC/UC).

Les unités de compétences sont les compétences visées, c'est la traduction des activités de la qualification visée.

Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités qui fait sens et permet de comprendre le lien entre les unités de compétences au sein d'un même bloc.

Introduction

Ces règles générales d'accès à la certification ont pour objectif de :

- viser une simplicité de mise en œuvre ;
- proposer des modalités adaptées aux modèles économiques des dispositifs : rapport qualité / coût optimisé ;
- favoriser l'attractivité des CQP ;
- veiller à la crédibilité des CQP délivrés par la branche des services de l'automobile.

1 Principes

- 1.1 **Le CQP est délivré par un jury paritaire (composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur prioritairement extérieur à l'OF qui a organisé la formation).**
- 1.2 **Selon les voies d'accès, les modalités de formation et d'évaluation reposent sur les UC ou les BC :**
 - a. **En formation continue, la formation se déroule sur la base des UC. Pour valider une UC, il faut attester de la maîtrise des savoirs associés à l'UC.**
 - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, la formation et la validation se déroulent sur la base des BC. Pour valider et acquérir un BC, la note obtenue doit être égale ou supérieure à 10/20.**
 - c. **En VAE, la validation (partielle ou totale) se déroule sur la base des BC.**
- 1.3 **Le jury reçoit :**
 - a. **Dans le cadre de la formation continue, tous les candidats ayant au moins obtenu 80% des UC du CQP (les 20% d'UC non obtenus ne pouvant constituer un seul et même BC).**
 - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, tous les candidats qu'ils aient ou non acquis l'ensemble des BC.**

1.4 La validation d'un BC valide tous les UC qui le composent et réciproquement.

1.5 Les UC et BC sont acquis pendant une durée de 5 ans.

2 Jury CQP

Le jury complète le PV que le candidat ait validé ou non le CQP afin de garantir la traçabilité des résultats.

Le rôle du jury est d'évaluer la maîtrise du métier correspondant au CQP visé, à l'aide de l'entretien avec narration d'activité sur les compétences clefs (appréciation de la maîtrise de la finalité des principales UC du CQP). Les critères d'évaluation spécifiques sont définis dans chaque référentiel CQP.

Dans le cadre de la formation continue

Le candidat se présente pour un entretien devant le jury dès lors qu'il a obtenu au moins 80% des UC constitutives du CQP.

Les candidats ayant moins de 80% des UC ne se présentent pas devant le jury (ils n'obtiennent donc pas le CQP). Cependant, ils gardent le bénéfice des UC et BC acquis pendant une durée de 5 ans. Ils peuvent acquérir les BC ou UC manquants par la FC ou la VAE.

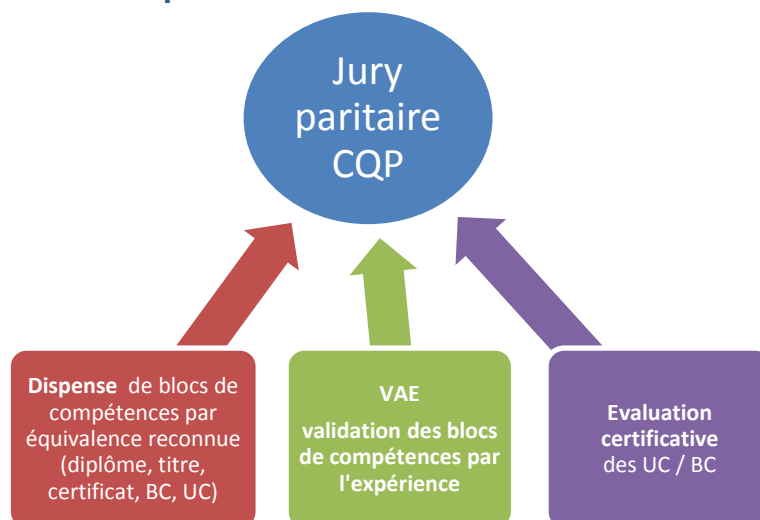
En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi

Tous les candidats se présentent devant le jury final qu'ils aient ou non validé et acquis l'ensemble des BC constitutifs du CQP. Le jury prendra connaissance, à l'occasion de l'entretien avec narration d'activité, des pièces justifiant les blocs acquis ou non par chaque candidat. Les résultats seront compilés sur le Procès verbal.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

3 Modes d'accès complémentaires



La complémentarité de ces 3 modes d'accès vise à mettre en place un système global d'accès aux CQP.

3.1 Règle de dispense

Une dispense est un droit mais pas une obligation.

Elle s'effectue sur demande du candidat qui cherche à faire valoir ses acquis en vue d'accéder au CQP visé.

La possession, en cours de validité, de diplôme, titre, certificat, BC et UC permet de faire reconnaître, par équivalence, des BC (et donc toutes les UC qui le constituent).

3.2 VAE

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne justifiant d'au moins trois années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par conséquent, cette voie d'accès au CQP n'est pas adaptée au profil des jeunes en contrat de professionnalisation (sauf exception de parcours personnel).

La VAE peut être complémentaire d'une action de formation certifiante pour obtenir un CQP.

L'ANFA en tant que certificateur est garante de l'accès aux CQP de la branche, elle veille à l'information délivrée aux salariés souhaitant s'engager dans une VAE, gère les recevabilités et organise les jurys de validation.

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement d'une durée maximale de 14 heures.

A l'issue d'un entretien obligatoire, s'appuyant sur le dossier de validation constitué par le candidat, l'appréciation des acquis de l'expérience par le jury permet de délivrer le CQP ou, à défaut, certains de ses BC (et donc toutes les UC qui les constituent) reconnus comme maîtrisés.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer, le cas échéant, une mention d'encouragements ou de félicitations.

Les BC acquis sont valables 5 ans à partir de la date de délibération du jury. En cas de validation partielle du CQP visé, le candidat peut se représenter devant le jury après un délai de 6 mois.

3.3 Evaluation certificative

3.3.1 Dans le cadre de la formation continue : évaluation des UC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les UC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
 - Les UC non maîtrisées : correspondent à des besoins en formation ;
 - Les UC maîtrisées : valeur certificative de cette évaluation.
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise de l'UC (ou des UC) préparée au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des UC.

La validation d'une UC est valable pendant 5 ans.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

3.3.2 Dans le cadre des contrats de professionnalisation : évaluation des BC

L'ANFA fournit aux organismes de formation habilités à mettre en œuvre les CQP en alternance, selon le mode d'évaluation de chaque BC envisagé par le référentiel :

- Une grille d'évaluation (mise en situation/ questionnaire/entretien...)

Et/ou

- Une étude de cas nationale.

Pour certains BC, et lorsque le référentiel le précise, l'organisme de formation habilité à mettre en œuvre les CQP en alternance peut être amené à produire l'exercice d'évaluation d'un BC.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

3.3.3 Dans le cadre des POE : évaluation des BC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les BC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
 - Les BC non maîtrisés : correspondent à des besoins en formation ;
 - Les BC maîtrisés : valeur certificative de cette évaluation.
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise du BC (ou des BC) préparé au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des BC.

La validation d'un BC est valable pendant 5 ans.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

4 Règles de certification énoncées dans chaque référentiel CQP

Chaque référentiel CQP :

- renvoie aux règles générales de certification ;
- énonce les critères d'évaluation spécifiques des compétences clés appréciés au cours de l'entretien avec narration d'activité.